# Description de fonction

# Membre d’une commission technique LHF

# Décembre 2023

## GENERALITES

Les Championnats Multisports Adaptés (CMA) font partie intégrante de la politique sportive générale de la LHF. Le développement pérenne de ces championnats est organisé avec l’expertise et les conseils de la Commission Technique (CT).

La création d’une CT pour la période 2024-2028 se fait sur proposition du Directeur Général au Conseil d’Administration (CA) LHF.

### Raison d’être

Développer les activités sportives en fonction de la stratégie de la LHF pour atteindre les objectifs fixés dans la politique sportive générale.

### Rôles

Les Commissions Techniques, sur base des propositions du coordinateur sportif de la LHF :

* + - Planifient et budgètent annuellement les activités sportives en fonction de la politique sportive de la LHF ;
    - Organisent des activités permettant la pratique sportive ayant pour objectif le développement et la promotion de la discipline ;
    - Établissent les programmes et règlements techniques ;
    - Soutiennent la création du contenu des formations des arbitres et des entraineurs ;
    - Établissent et mènent à bien le plan et les évènements de détection ;
    - Veillent à la bonne organisation des compétitions et/ou de toute autre activité.

### Responsabilités

Pour réaliser leur raison d’être et remplir leurs rôles, les CT ont la responsabilité :

- de proposer leur budget de fonctionnement au Directeur Général ;

- de proposer leur calendrier d’activités au Directeur Général ;

- de gérer leur règlement sportif en accord avec les règlements nationaux et internationaux ;

- de mettre en œuvre un cahier des charges des organisations ;

- de soutenir et dynamiser l’organisation des formations des cadres et des arbitres ;

- de développer et de veiller au bon déroulement des compétitions et/ou des activités.

- de s’informer de l’actualité nationale et internationale (IPC, fédérations internationales, …).

- de s’informer médicalement, de soutenir et développer la classification fonctionnelle.

- de soutenir le développement handisport au sein des écoles/institutions.

### Composition

Une CT est composée du coordinateur sportif de la LHF ET d’un maximum de 8 référents souhaitant s’impliquer bénévolement dans le développement de leur discipline :

* + - 1-2 référent(s) compétitions ;
    - 1-2 référent(s) promotion/développement ;
    - 1-2 référent arbitrage - documents techniques ;
    - 1 référent expert « national - international ».
    - 1 référent expert médical classifications – public cible.

## FONCTIONS AU SEIN DE LA COMMISSION TECHNIQUE

### Le Coordinateur sportif

Le coordinateur sportif de la LHF et/ou son homologue de la fédération valide partenaire sont les responsables du bon fonctionnement de la CT, de son secrétariat, des propositions de mise en œuvre, de la mise en application des décisions de la CT et de la cohérence des décisions avec la Commission Sportive.

* Il(s) doi-t(vent) permettre à chaque membre d’avoir accès à une offre sportive de qualité.
* Il(s) assure(nt) le relais permanent entre les groupes de travail nationaux et les commissions techniques et/ou mixtes LHF des disciplines qu’il(s) coordonne(nt).
* Il(s) représente(nt) la LHF dans les groupes de travail nationaux de ses (leurs) disciplines.
* Il(s) gère(nt) les courriers et les questions sportives courantes liées à ses disciplines.
* Il(s) élabore(nt) les projets de budget puis en assure le suivi administratif et budgétaire pour toutes les activités sportives liées à ses disciplines.
* Il(s) coordonne(nt) la préparation, l'organisation, et le suivi des CMA
* Il(s) met(tent) sur pied des activités de promotion et des événements handisport.
* Le coordinateur sportifs LHF assure la cohérence dans la gestion des CMA, de l’ensemble des disciplines sportives de la LHF.

Le coordinateur sportif LHF rédige un rapport annuel pour l’AG, selon un format préétabli.

### Les référents

Les référents apportent leur expertise technique & spécifique dans le développement des activités de la CT. En tant que personne de référence, ils proposent – en concertation avec le coordinateur sportif LHF - les directions à suivre pour le développement de la discipline.

### Le(s) référent(s) compétitions

**Profil**

Il sera de préférence :

Sportif, ancien sportif, entraîneur, éducateur sportif institutionnel, membre du staff technique d’un club, d’une association handisport.

**Mission**

En parfait accord avec le plan stratégique et la politique sportive de la LHF,

Avec l’aide éventuelle d’un groupe de travail spécifique déterminé en CT,

**Le référent compétitions aide / conseille le coordinateur technique** **dans le cadre de :**

* La gestion des compétitions sportives des CMA.
* L’organisation d’un calendrier de compétitions cohérent et adapté aux réalités des CMA, aux réalités institutionnelles.
* La réalisation du cahier des charges spécifique lié à sa discipline pour l’organisation des compétitions sportives (CMA).
* La désignation avec la CT des organisateurs de compétitions intégrant les CMA.
* La mise en application du cahier de charges lié aux organisations compétitives.

### Le(s) référent(s) promotion/développement

**Profil**

Sportif, entraîneur, éducateur sportif institutionnel, membre du staff impliqué activement dans un club ou association handisport ou dans la fédération partenaire valide.

**Mission**

En parfait accord avec le plan stratégique et la politique sportive de la LHF,

En tenant compte du budget qui lui est attribué par le coordinateur sportif,

Avec l’aide éventuelle d’un groupe de travail spécifique déterminé en CT,

**Le référent promotion/développement aide/conseille le coordinateur technique dans le cadre de/du :**

* L’identification des événements « idéaux » liés à la promotion des CMA.
* La planification, l’organisation, la coordination des activités de promotion, de sensibilisation et de loisir.
* L’organisation et du respect du cahier des charges LHF lié aux activités de promotion/sensibilisation.
* Recrutement des participants aux activités de promotion vers la LHF, une participation aux CMA.

### Le référent arbitrage – documents techniques

**Profil**

Arbitre en fonction au sein de la LHF ou d’une fédération sportive valide.

**Mission**

En parfait accord avec le plan stratégique et la politique sportive de la LHF,

En tenant compte du budget qui lui est attribué par le coordinateur sportif LHF,

Avec l’aide éventuelle d’un groupe de travail spécifique déterminé en CT,

**Le référent arbitrage** **aide/conseille le coordinateur technique dans le cadre de :**

* La promotion, la valorisation de la fonction d’arbitres au sein des CMA, et le recrutement de nouveaux arbitres pour l’ensemble des disciplines qui le requiert.
* La mise à jour et de la cohérence des règlements techniques liés à sa discipline.
* L’information vers la CT, en temps réel, des mises à jour des règlements nationaux et internationaux qui concernent les CMA.
* Le reporting détaillé des activités liées à l’arbitrage CMA, lors de sa présence.
* Et éventuellement :
  + La formation d’arbitres pour l’ensemble des niveaux compétitifs/des divisions concernées dans les CMA (Gestion des contenus, organisation des formations, respect des cahiers des charges spécifiques, certification éventuelle, …).
  + La gestion des évaluations, formations continues et suivis des arbitres en compétition.

### Le référent / expert national - International.

**Profil**

Sportif, entraîneur, éducateur sportif institutionnel, membre du staff impliqué activement via un club ou association handisport dans le secteur compétitif des CMA.

* Bonne connaissance de l’anglais.
* Connaissance pointue de l’environnement du sport pour personnes déficientes intellectuelles.

**Mission**

En parfait accord avec le plan stratégique et la politique sportive de la LHF,

Avec l’aide éventuelle d’un groupe de travail spécifique déterminé en CT,

**Le référent expert national - international aide/conseille le coordinateur technique** **dans le cadre de(s)/du :**

* La représentation LHF lors d’éventuelles réunions nationales.
* Projets visant à renforcer la cohésion nationale dans les activités liées aux CMA (stratégie commune, activités nationales, …).
* Relais de l’information internationale liée à la déficience intellectuelle auprès de sa commission technique.
* Reporting détaillé des activités nationales et internationales utiles au bon développement des CMA (formations, compétitions, …).

### Le référent / médical – Classification – public cible

**Profil**

Psychologue (and co.) - classificateur – Kiné – médecin.

Connaissance de l’anglais.

**Mission**

En parfait accord avec le plan stratégique et la politique sportive de la LHF,

Avec l’aide éventuelle d’un groupe de travail spécifique déterminé en CT,

**Le référent expert médical – classification aide/conseille le coordinateur technique ET le coordinateur classification LHF dans le cadre des/du :**

* La promotion de la classification,
* L’identification du public « cible »,
* La gestion et de l’organisation des classifications,
* Suivi éventuel lié à la commission médicale,
* Recrutement et de l’information transmise aux nouveaux classificateurs,
* Bon fonctionnement des procédures liées aux classifications dans les CMA,
* Relais de l’actualité internationale (IPC – fédération internationale – classificateur – congrès vista, …) vers la CT.
* Liens entre les clubs et les classificateurs pour faciliter les procédures et augmenter le nombre de sportifs classifiés au sein de CMA.

## FONCTIONNEMENT

### Réunions

La CT se réunit au minimum 1 fois par an, prioritairement à la LHF, sur invitation du coordinateur sportif LHF.

Ce(s) dernier(s) est (sont) rapporteur(s) de séance ; il(s) transmet(tent) le rapport aux membres de la CT endéans les 8 jours. Les éléments de décision seront communiqués aux membres endéans les 8 jours.

Les décisions sont prises autant que possible par l’expression d’un consensus.

Le cas échéant, elles seront prises à la majorité simple - chaque membre de la CT dispose d’une voix.

Si la CT ne parvient pas à trouver un consensus (ou décision approuvée par majorité simple), le problème sera transmis à la Commission Sportive. Une réunion extraordinaire peut être convoquée à la demande du coordinateur sportif LHF OU de 4 membres de la CT.

Le membre qui n’est pas présent à 3 réunions consécutives est automatiquement considéré comme démissionnaire.

### Mode de désignation

Le coordinateur sportif LHF fait partie du staff salarié de la LHF.

Après avoir pris connaissance des profils de fonction, **les acteurs de la discipline souhaitant rejoindre la CT, envoient une lettre de motivation au coordinateur sportif LHF. Les candidats ont la possibilité de postuler un rôle spécifique.**

Un appel à candidature est envoyé, au minimum tous les 4 ans, par la LHF aux institutions participant aux CMA dans le courant du dernier trimestre de l’année paralympique.

Les candidats doivent :

- être actif dans la discipline en tant qu’entraîneur, arbitre, juge, pratiquant, éducateur institutionnel ou responsable de cercles ;

- être affilié dans un cercle de la LHF ;

- si possible posséder un diplôme d’arbitre ou un brevet ADEPS ou un titre pédagogique. Pertinent.

Le CA valide la composition des CT après vérification de la validité des candidatures.

La CT est en place pour une période de quatre ans débutant dès validation par le CA et au plus tard au 1er janvier de l'année post-paralympique.

À tout moment, pour une raison valable, le CA peut valider une modification de la composition de la CT.